## ASSEMBLÉE NATIONALE Trente-troisième Législature, première session

# 1987, chapitre 11 LOI MODIFIANT LA LOI SUR L'INSTITUT QUÉBÉCOIS DE RECHERCHE SUR LA CULTURE

### Projet de loi 149

présenté par Madame Lise Bacon, ministre des Affaires culturelles Présenté le 12 novembre 1986 Principe adopté le 12 décembre 1986 Adopté le 26 mars 1987 Sanctionné le 26 mars 1987

Entrée en vigueur: le 26 mars 1987

#### Loi modifiée:

Loi sur l'Institut québécois de recherche sur la culture (L.R.Q., chapitre I-13.2)



×			



### CHAPITRE 11

## Loi modifiant la Loi sur l'Institut québécois de recherche sur la culture

[Sanctionnée le 26 mars 1987]

# LE PARLEMENT DU QUÉBEC DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

c. I-13.2, section III de la Loi sur l'Institut québécois de recherche sur la culture (L.R.Q., chapitre I-13.2) est abrogée.

Versement autorisé

2. Le ministre des Finances est autorisé à verser à l'Institut québécois de recherche sur la culture, à même le fonds consolidé du revenu, pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1987, la somme de 1 996 200 \$.

Entrée en vigueur le 26 mars 1987.